



BULLETIN

BIBLIOTHEQUE MUSEE BELLA BRUNNE
 du
 Mouvement Létain

Nos 27 - 28

"Geprüft" - Stalag VI/G

15 JANVIER &
1er FEVRIER 1944

DES BUREAUCRATES OU DES CHEFS?

En lisant les Messages, n'avons-nous pas été frappés par ces mots : ELITE - CADRES, CHEFS ? Le Maréchal nous ramène à la réalité. Nous manquons de cadres, de chefs pour la France souffrante, d'élites capables de lui redonner la force de vivre et de reprendre sa place dans un monde qui a besoin d'elle. Il lui faut des chefs dignes de ce nom. Pas de fantômes ni de pantins, encore moins de profiteurs, mais des chefs qui sachent commander, et surtout se donner.

La Révolution Nationale, préconisée par notre Chef, ne se fera qu'à cette condition. Mais où trouver ces chefs ?

Seront-ce les anciens parlementaires ? Permettez-moi d'en douter. N'ont-ils pas participé plus ou moins à la décadence puis à la chute de notre Patrie ? Il y en a de sincères, mais la France réclame du nouveau. Pris dans le "jeu parlementaire", il est peu vraisemblable qu'ils puissent le lui donner.

Et les fonctionnaires ? Sont-ils prêts ? Quelques-uns veulent ardemment ce changement auquel nous aspirons, mais ne seront-ils paralysés par la masse qui est restée indifférente et incompréhensive devant l'effort de régénération par le dedans. Il faut doubler l'esprit fonctionnaire d'un esprit missionnaire. Lourde tâche ! Depuis plus de vingt ans, les autorités publiques ont été soumises à une plate servilité. Notre armée de fonctionnaires avait un tout autre style que celui désiré. D'ailleurs, beaucoup trop de fonctionnaires n'ont d'autre souci que leur sécurité et leur carrière. Or, il s'agit de se battre non plus pour soi mais pour la communauté, pour le pays en péril ! Redoutable mission qui exige des hommes ayant l'habitude du péril et dont la vie a été une suite d'engagements, de triomphes, de revers et de risques. Ce que la France d'aujourd'hui et de demain exige de chacun n'est pas un travail réticent, un effort strictement mesuré à l'horloge, sans engagement de responsabilité ou même de la vie. Les fonctionnaires sont-ils prêts à ce genre d'action ?

Alors ? Où trouverons-nous ces chefs, ces élites ? Mais dans la communauté, cette communauté française que le Maréchal veut former. Il est nécessaire et primordial que cette élite de demain

L^o P 1055 Res

pense et agisse uniquement dans le sens français. Nous avons à re-
construire : donc pas d'internationalisme, pas de préférences pour
un régime étranger quelconque. La France, uniquement la France, doit
préoccuper les futurs chefs.

Ces chefs devront ressembler à notre ancienne chevalerie et en posséder les qualités essentielles : héroïsme et noblesse. Cette noblesse exigera de nous des vertus courtoises et de la grandeur d'âme. Cette chevalerie nécessaire devra précéder et former une noblesse d'âme qui en serait le fruit. En présence du drame européen, si nous nous montrons incapables de créer cette noblesse et cette chevalerie ce sera, autant dire, la démission de la France.

Nos modernes chevaliers seront obsédés par la mission qu'ils auront à remplir. Ils n'auront guère de loisirs pour déposer leur armure. Cette chevalerie sera dynamique et militante. Ces éléments seront des missionnaires obsédés par nécessité de salut public, avec tout ce qu'il exige de qualités intellectuelles, de vertus morales et de sens pratique. Ces missionnaires auront une très haute conscience de leur mission de veilleurs et de promoteurs du bien commun. Ces chevaliers présents partout, sans peur et sans reproche, compteront plus pour l'avenir de la France qu'une multitude de bureaucrates.

J'emprunterai ce passage d'un article de Charles MIGNIAC :
"Ce n'est plus le moment de ratiociner, mais de se préparer à vivre ou d'accepter de mourir... face à l'immense désespoir des peuples qui ont renoncé à jamais rien comprendre aux tragiques événements qui sont venus surprendre une tranquille existence, il faut d'abord faire un effort de lucidité, voir les causes du mal, les contempler avec courage, les dépister avec ténacité, bâtir une doctrine, un spirituel, un politique, un économique, garantissant un avenir de paix mais aussi de justice. Allumer le destin de ces millions d'hommes qui souffrent sans savoir pourquoi. Enfin, rendre un sens à leur existence, les rendre à la vie en ouvrant leurs cœurs, à l'espoir et au bonheur."

"Mais l'effort de clairvoyance, la puissance des constructions intellectuelles, la grandeur du sacrifice consenti n'auront pas d'efficacité si nous ne nous refaisons pas une âme. Aurons-nous assez de vie pour la chercher et pour la trouver ? Car elle seule fera de nous les hommes forts qu'appellent les circonstances. Et quand on dit forts, c'est herculéens qu'il faut dire. "Guider les esprits vers l'Esprit", disait jadis Paul Valéry dans une lettre préface à Keyserling. Elever l'homme à l'humain, a-t-on dit après lui, pour élever actuellement l'homme à l'humain, il faut des individus surhumains. Mais nous n'avons pas le choix : ou nous les trouverons ou nous créerons".

Aujourd'hui, seul l'appel au surhumain nous sauvera. La masse attend des militants cet esprit missionnaire qui fait les apôtres, les héros et les saints, dispensateurs de sagesse, de justice et de force. Si nous ne répondons point à son espoir, si nous la secourons mal ou trop tard, la masse nous rendrait responsable. Que ceux qui sentent en eux l'âme de cette chevalerie moderne se préparent : il y en a parmi Nous. La France les attend, la France les appelle... Ils répondront Présent car la France ne peut pas mourir !

André KAELIN

L'ACTUALITÉ FRANÇAISE

I.- PAROLES DU MARÉCHAL.-

Depuis trois mois, le Maréchal s'est adressé à deux reprises à la nation.

En novembre, à l'occasion de l'ouverture de la campagne du Secours National, il déclarait notamment :

"Une nation n'est pas seulement un groupement d'intérêts matériels. C'est une communauté où l'entraide est un devoir."

"Tous vous surmonterez mi ux vos malheurs en ouvrant votre cœur au malheur des autres".

"A celui qui refuse aujourd'hui de donner quelque chose par amour, tout peut être emporté demain par la haine".

Dans son Message de Noël, le Maréchal a dépeint les tristesses de la situation et exprimé son espoir en l'avenir :

"Des Français, revenus aux plus mauvais jours, se querellent, se haïssent, bafouent l'autorité, exercent des représailles, se livrent au pillage et au sabotage, répandant ainsi par des attentats inqualifiables une véritable terreur".

"Le mort plane sur le monde entier. Et la France subit chaque jour l'épreuve cruelle de nouveaux crimes et l'immonde misère de bombardements sous lesquels les villes s'écroulent, jetant sur les routes ceux qui ont échappé aux massacres".

"Une fois de plus, je vous adjure de penser par dessus tout au péril de mort que courrait notre pays si sur lui s'abattait la hideuse guerre civile ou si triomphaient le communisme et sa barbarie païenne. Croyants, sceptiques ou indifférents, accueillez ce soir cet ultime avertissement".

"Héritiers d'une vieille civilisation, fiers de notre passé, dédaigneux des menaces qui voudraient nous rayer du nombre des grandes puissances, nous pouvons hautement proclamer notre volonté de vivre, notre foi dans l'avenir et notre espoir que la paix sera rendue un jour aux hommes de bonne volonté".

II.- CHANGEMENTS MINISTERIELS ET ADMINISTRATIFS.

30 Décembre 1943.- M. Lucien ROMIER, ministre d'Etat, démissionne (il meurt subitement à Vichy six jours après).

- LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR dont M. Pierre LAVAL est titulaire est réorganisé :

M. Marcel LEMOINE, préfet régional de Marseille, est nommé Secrétaire d'Etat à l'Intérieur.

M. Joseph DARNAND, chef de la Milice, est nommé Secrétaire Général au maintien de l'ordre.

M. André PARMENTIER, préfet régional de ROUEN, est nommé Directeur Général de la Police Nationale en remplacement de M. René BOUSQUET.

2 Janvier 1944. - Au Ministère de l'EDUCATION NATIONALE :

Le Secrétariat général à la Jeunesse (titulaire M. Olivier MARTIN) est supprimé et remplacé par un Commissariat général confié à M. Maurice GALT, chef de cabinet de M. Abel BONNARD.

M. Achille BERRAND, recteur de l'Université de Besançon, remplace M. Adolphe TERRACHER au Secrétariat Général de l'Instruction Publique.

4 Janvier 1944. - Le Commissariat aux Chantiers de la Jeunesse (titulaire Général de la FORTE du THEIL) est supprimé et remplacé par une Direction confiée provisoirement à M. E. BERNON.

6 Janvier 1944. - M. Max BONNAFOUS, Ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement démissionne. M. Pierre CATHALA, ministre de l'Economie Nationale et des Finances assure l'intérim.

- M. Paul MARLON, secrétaire d'Etat à l'Information, est nommé secrétaire d'Etat auprès du Chef du gouvernement.

- M. Philippe HENRIOT, député de la Gironde est nommé secrétaire d'Etat à l'Information et à la Propagande.

12 Janvier 1944. - M. François CHASSEBEGNE, député de l'Indre est nommé Commissaire général à la main d'oeuvre et au travail.

- Le Cdt TRACOU, préfet de Tours, devient directeur du cabinet du Maréchal. (Ancien titulaire M. DUMOULIN de la BARTHE).

III.- AU JOUR LE JOUR ...

11 Novembre 1943 : UNE NOUVELLE LOI CONTRE LE TERRORISME.

La loi du 5 juin réprimant le terrorisme, le communisme, l'anarchie, la subversion sociale et nationale, est modifiée par une loi publiée au J.O. le 11 nov. Le Procureur de la République a désormais la même compétence que le juge d'instruction en matière de poursuites. Les assassinats ou tentatives d'assassinats sont jugés par des "sections spéciales", composées de 2 magistrats et 3 juges choisis parmi les officiers de gendarmerie ou des officiers de la Police Judiciaire.

17 Novembre 1943 : REORGANISATION DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU RAVITAILLEMENT.

Sont créés : 1/- la Direction de la Production Agricole, chargée d'entreprendre des études relatives à la production future.
2/- le Secrétariat Général aux Affaires économiques et sociales, en vue d'organiser la production agricole de demain.

5 Decembre 1943 : FERMETURE DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX DEUX JOURS PAR SEMAINE.

La raréfaction du courant électrique a obligé le Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle à ordonner par arrêté la fermeture deux jours par semaine des établissements industriels et commerciaux d'abord dans la partie située au nord de la Loire, puis dans la partie sud. Les établissements utilisant moins de 20 kilowatts sont fermés le samedi et le dimanche. Ceux qui utilisent plus de 20 kilowatts sont fermés à des jours fixés par les autorités compétentes. Ces mesures de restriction ne s'appliquent pas aux transports, aux P.T.T., à l'alimentation, aux hôtels, restaurants et services publics.

7 Décembre 1943. CREATION DE LA GARANTIE "RISQUES DE SABOTAGE".

Le service des assurances de guerre publie une circulaire précisant les conditions de couverture des risques dits de sabotage.

Décembre 1943. LES IMPÔTS POUR 1944.

M. Pierre CATHALA déclare que les impôts actuels ne seront pas majorés car le rendement en 1943 a été supérieur de 25% à celui de 1942 et toute augmentation nouvelle risque de diminuer la matière imposable.

12 Janvier 1944. LES RÉFUGIÉS.

Il y a actuellement en France 800.000 réfugiés de zones inhabitables évacuées par ordre.

IV.- POUR LA RÉVOLUTION NATIONALE.

7 novembre 1943 : LE MOBILIER DES PÈRES DE FAMILLE NÉCESSITEUX N'EST PLUS SAISSISSABLE

Une nouvelle loi déclare que le mobilier meublant, le linge, les vêtements et objets appartenant aux personnes qui bénéficient de l'assistance à la famille ne pourront être saisis pour aucune créance.

19 novembre 1943 : LA MISE EN VALEUR DES TERRES ABANDONNÉES.

Un décret paru au J.O. le 19-11-43 fixe les conditions d'inventaire et de mise en valeur des terres abandonnées. Des prêts à intérêt de 1% seront consentis aux exploitants à concurrence de 400.000 francs

7 décembre 1943 : LA FAMILLE S'ORGANISE.

1/- Le Conseil Supérieur de la Famille se réunit pour la 1ère fois. M. RENAUDIN, commissaire général à la Famille, souligne que cet organisme émettra des vœux sur toutes les questions familiales et annonce la prochaine création du prêt au mariage.

2/- Mise sur pied des Associations familiales par règlement paru au J.O. du 7/12/43.

Déc. Janvier 44 : POUR UN NOUVEAU STATUT DU TRAVAIL.

1/- Mise sur pied du Conseil du Travail. Deux décrets nomment 19 membres du Conseil du Travail et le vice-président M. Gérard BARDET.

2/- Nomination des membres de la Commission de la Charte du Travail, le 3/1/44.

3/- La révision des salaires, annoncée par M. Pierre LAVAL en Juin 43 est achevée dans la métallurgie, les mines de houille et de fer, la sidérurgie, les chemins de fer et chez les dockers.

(déclarations de M. Bichelonne le 18/12/43)

V.- POUR LES PRISONNIERS.

16 novembre 1943. LES FEMMES DE PRISONNIERS PEUVENT BÉNÉFICIER DES ALLOCATIONS AUX REFOUILLÉS

Sur l'initiative du Commissariat général aux P.C. rapatriés, une loi du 16/11/43 autorise les femmes de prisonniers percevant

la délégation familiale à bénéficier désormais des allocations aux réfugiés. Jusqu'ici, le cumul était interdit.

Novembre 1943. DES AVANTAGES ALIMENTAIRES POUR LES P.G.

1/- Le Ministre de l'Agriculture ordonne aux préfets de délivrer dans le plus bref délai la carte d'alimentation "T" aux P.G. démobilisés ou rapatriés.

2/- Un colis supplémentaire, payé par les familles, sera adressé par les oeuvres de secours aux prisonniers au cours de l'un des deux mois, décembre ou janvier.

Novembre 1943. LA RELEVÉ DES MÉDECINS.

M. SCAPINI déclare à la presse parisienne que 500 médecins, sont partis pour l'Allemagne de juillet à novembre. Le service de Santé Militaire a envoyé 450 médecins des armées de terre, de l'air et de mer. Tous les médecins d'active de moins de 40 ans qui n'entraient pas dans des catégories d'exemption bien définies sont partis. Le complément est fourni par des médecins civils requis (jeunes médecins disponibles, étudiants en fin de scolarité).

=====
=0=

L'ALCOOLISME

La lutte contre l'alcoolisme a été une des premières mesures prises par le Maréchal en 1934. Nous la connaissons très peu et n'y attachons pas assez d'importance. Elle est engagée avec une vigueur inconnue jusqu'ici. Elle est favorisée par les circonstances qui ont déterminé un rationnement extrême du vin et la raréfaction de l'alcool sur le marché.

Mais tout d'abord qu'est-ce que l'alcoolisme ? Ce mot n'a qu'un siècle d'existence. Il fut employé la première fois en 1837 par un médecin suédois, Magnus HUSS, pour désigner l'ensemble des troubles déterminés dans l'organisme humain par les boissons alcooliques. Mais si le mot est relativement nouveau, l'alcoolisme est très ancien, non seulement l'alcoolisme aigu, mais l'alcoolisme chronique. Il ne date pas comme on pourrait le croire de la découverte et de l'extension de l'alcool distillé. Les boissons fermentées sont très capables de produire de l'alcool. Le "bon vin naturel" a été la première boisson fermentée connue, puisque quelques grappes de raisin plus ou moins écrasées, et laissées dans un récipient fermentent spontanément.

Les médecins de l'Antiquité avaient déjà parfaitement observé les désordres chroniques causés par le vin. Hippocrate rapporte quelques observations de delirium tremens. Dès cette époque, on savait que l'abus du vin congestionne le foie et le durcit, qu'il influe sur le cerveau et les nerfs et peut même déterminer la paralysie générale. Donc l'alcoolisme des Anciens, déterminé uniquement par le vin, ne différait pas de l'alcoolisme contemporain. Mais il ne sévissait guère alors que dans les villes. Il ne s'est répandu avec une rapidité effroyable que du jour où l'on a su fabriquer facilement les boissons distillées et concentrer l'alcool dans les boissons fermentées.

A PROPOS DE "LIBERTÉ PROVISOIRE"

====

La nouvelle année à la Hardthöhe a été inaugurée par une pièce dont le titre n'est qu'une demi-promesse : "LIBERTÉ PROVISOIRE". Ce fut un succès. VASSAS et BOITIER portèrent sur leurs solides épaules le poids de ces 4 actes, allégés il est vrai par de nombreuses coupures. Des seconds rôles tenus avec conscience par des camarades qui eurent la vedette en d'autres occasions, se détachèrent deux nouveaux venus : Jacques BOYER qui eut enfin le plaisir de jouer les jeunes premiers dans ses propres décors, KOCK qui trouva des accents dramatiques pour conduire une bien difficile scène de chantage à la violence.

Le répertoire théâtral de l'entre-deux guerres fournit aux P.G. 43 l'occasion de réflexions assez amères. Déjà en voyant "AZAIS" on avait été frappé de l'extraordinaire aboulie de ces fantoches bourgeois. "LIBERTÉ PROVISOIRE" a confirmé cette impression. Qu'un gros industriel, tout à sa passion, force une émancipée qui le hait à l'épouser ne rehausse certes pas la dignité du mariage. Qu'une femme se donne successivement à trois hommes, par "hygiène", par amour et par sacrifice, voilà qui ne témoigne guère d'une volonté éduquée. Mais que cette même femme sous la menace du revolver, héberge un hors-la-loi et pour le garder auprès d'elle ne recule pas devant une dénonciation anonyme, il fallait attendre les extravagances du terrorisme pour qu'une telle monstruosité parût anodine.

En 1935, un large public applaudissait en riant la pièce de Michel DURAN. Quelques provinciaux s'offusquaient. On rassurait ces pudibonds d'un autre âge : "c'est du théâtre. La famille française est heureusement plus solide !" Pourtant tous nos auteurs dépeignaient des mœurs semblables. On s'aperçoit aujourd'hui qu'ils avaient vu juste. MOLIERE ne s'était pas trompé sur les mœurs de son siècle en provoquant le scandale de "TARTUFFE". BEAUMARCHAIS avait raison contre les optimistes de son temps en montant cinq ans avant la Révolution "LE MARIAGE DE FIGARO".

Dans un pays parfaitement sain, la défaite et les privations, n'auraient pas suscité ce désarroi où nous voyons la France d'aujourd'hui. Le plus grave c'est que le mauvais exemple, le relâchement, viennent d'en haut, de la classe dirigeante. Inutile de nous griser de mots : "la démocratie" n'a jamais été le gouvernement du peuple, mais bien celui d'une minorité de grands industriels, de gros propriétaires, de banquiers, flanqués des indispensables intellectuels et de quelques self-made-men. Cette minorité détient actuellement la civilisation française. C'est sur elle qu'on juge la France, c'est sur elle que se modèlent les classes populaires. Les paysans, les petits bourgeois, les ouvriers, croient encore à la propreté, à la morale, à la justice. Pour combien de temps ?

Les gens de la politique, des affaires, des lettres et des arts ont revendiqué l'entière liberté de corps et de cœur. Dégoutés de la "vertu" par la fadecur de Paul BOURGET et de ses disciples, ils ont salué comme une délivrance "L'Immoraliste" d'André GIDE. Après quoi, les règles les plus banales et les plus anciennes de la morale sociale ont paru démodées. A condition de porter sur des millions, le vol, la corruption, la banqueroute sont devenues des preuves d'intelligence et d'émancipation.

Socialistes, Francs-Maçons, antimilitaristes. Les "Dreyfusards" profitèrent de leur victoire électorale pour expulser les congrégations religieuses, séparer l'Eglise de l'Etat et "épurer" l'Armée.

En 1934, l'Affaire Stavisky mit en évidence les relations étroites entre le monde des Affaires et le personnel politique.

ALLIANCE. - Une alliance consiste à lier ensemble plusieurs choses dissemblables, par exemple un homme et une femme. Elle est donc très fragile. Pour la fortifier, on l'entoure d'ordinaire de manifestations chaleureuses. En Politique, une alliance se fait toujours contre quelqu'un. Son objectif est précis et limité, mais elle ne survit guère à la victoire ou à la défaite. Le "renversement des alliances" est une opération délicate, réussie parfois par les bons diplomates, mais difficilement acceptée par l'opinion. Celui de 1756, où la France lâcha la Prusse pour l'Autriche, fut très impopulaire. La "Sainte Alliance", placée par le tsar Alexandre Ier sous l'invocation de la Sainte Trinité, s'effrita rapidement après la chute de Napoléon. En France, le mot Alliance était suspect depuis 1914 : on lui préférait Entente qui devait se révéler tout aussi dangereux.

L'Alliance Démocratique fut un groupement flottant d'intérêts politiques et économiques, fondé par Waldeck-Rousseau vers 1900, et auquel appartient notamment M.M. A. TARDIEU, P.-E. FLANDIN, P. REYNAUD.

AMNISTIE. - Dérivé d'un mot grec qui signifie "oubli", mais oublié "volontaire" à ne pas confondre avec amnésie (perte de la mémoire). C'est un acte gouvernemental qui efface totalement une condamnation prononcée par les tribunaux. Sous la 3^{ème} République, on amnistiait souvent des condamnés politiques : par exemple, les rebelles de la Commune, les fonctionnaires grévistes, les défaitistes ou les insoumis de la Grande Guerre, les anarchistes et les révolutionnaires. Interprétée parfois comme signe de faiblesse, l'amnistie atténua les lamentables effets des querelles partisanes.

ANARCHIE. - Littéralement, "absence de commandement". L'anarchie évoque la confusion, la pagaille, le vol et l'assassinat. Pourtant, elle a été le rêve de très grands esprits grecs et français. Mais elle suppose l'éducation totale et la bonne volonté générale des individus. Elle est donc parfaitement utopique. Les doctrines anarchistes ont connu une grande vogue de 1860 à 1900, sous l'impulsion de deux théoriciens russes, Bakounine et Kropotkine. Elles firent des adeptes enthousiastes dans les pays latins, Italie, Suisse, France, Catalogne, surtout. Vers 1880, les anarchistes passèrent à l'action pour démolir une société qu'ils jugeaient pourrie. Ils manièrent les bombes et les explosifs avec prédilection, tuant notamment le Tsar Alexandre II, le Président Carnot, le Roi d'Italie Humbert, l'Impératrice Elisabeth d'Autriche. Ils multiplièrent aussi les "actes gratuits", destinés à semer la terreur. La bombe lancée par Vaillant au Palais Bourbon fournit au Président Dupuy l'occasion de faire un mot historique : ("la séance continue") et à la majorité le prétexte de voter des lois de repression sévères, dites "lois scélérates".

ARISTOCRATIE. - Signifie en grec "gouvernement par les meilleurs", ce qui est bien l'idéal en politique. Mais les "meilleurs" se recrutant par hérédité, il en résulte que l'aristocratie est le gouvernement d'une minorité de nobles. La Révolution de 89 s'est faite contre l'aristocratie qui détenait les leviers de commande sous le couvert du Roi. Les aristocrates émigrés n'hésitèrent pas à prendre les armes contre la patrie. Depuis lors, le mot "aristocrate" est pris en mauvaise part, tout au moins en France, alors qu'il est entouré d'une vénération singulière en d'autres pays comme l'Angleterre.

ASSEMBLÉE. - Une "Assemblée" politique est une réunion de représentants du peuple ou d'une fraction du peuple. Sous l'Ancien Régime, les Assemblées étaient celles de la noblesse, du clergé, et surtout les Etats Généraux devenus très irréguliers. Chacune de nos révolutions fournit l'occasion de convoquer diverses assemblées qui s'appelèrent "nationale", constituante, "législative", etc. L'Assemblée Nationale élue en 1871 pour ratifier l'armistice franco-allemand donna 4 ans plus tard une constitution à la France.

De 1875 à 1940, l'"Assemblée Nationale" était formée par la réunion solennelle au château de Versailles des députés et des sénateurs. Elle élisait les présidents de la République ou votait les lois constitutionnelles (par exemple la Caisse d'amortissement en 1924). La dernière Assemblée Nationale, réunie au Casino de Vichy, le 10 juillet 40, remit le pouvoir suprême au Maréchal Pétain.

AUTARCIE. - Mot récemment mis à la mode, signifie : "se suffire à soi-même". Un pays qui parvient à tirer tout de son sol vit en autarcie. L'Allemagne national-socialiste a fait un effort gigantesque pour mettre en pratique les principes autarciques.

AUTOCRATIE. Encore un mot dérivé du grec qui signifie gouvernement par soi-même. Le terme est surtout réservé par la tradition aux souverains de Russie, de Pierre-le-Grand au Maréchal Joseph Staline.

AUTORITÉ. - Au singulier, l'autorité désigne la puissance légitime et au pluriel les gens qui en sont investis. L'autorité se manifeste par le prestige, la voix, le regard, des attributs spéciaux ou une étiquette minutieuse. Pratiquement, elle s'impose par l'obéissance sous peine de sanctions. Depuis près de 3000 ans les juristes et les philosophes essayent de trouver les bases légitimes de l'autorité. Les anciens rois tenaient la leur de Dieu, grâce à l'onction reçue à la Cathédrale de Reims. Depuis la Révolution, l'autorité émane du peuple. Aussi celui-ci la reconnaît-il difficilement. Les plus sages admettent cette pensée du révolutionnaire SIEYES : "La confiance vient d'en bas mais l'autorité vient d'en haut". L'autorité avait fini par se dissoudre. Le Maréchal Pétain l'a réhabilitée et nettement définie : "L'autorité, c'est celle que je délègue".

[B]

BLOC. - Dans le langage courant, un bloc est massif, compact et solide. En politique au contraire il s'effrite très rapidement. Le "Bloc des Gauches" de 1902, formé de radicaux et de socialistes se dissocia quand CLEMENCEAUX s'opposa aux grèves de 1908. Le "Bloc National", au lendemain de la Grande Guerre, groupa de vieux partis de droite et une masse

de gens de bonne volonté. Il eut une majorité des 3/4 dans la Chambre "bleu-horizon" de 1919. Mais il ne s'accorda pas avec son chef, M. Clémentel auquel il préféra Deschanel. Conduit successivement par MM. Millebrand, Leygues, Briand et Poincaré, il fut battu aux élections de 1924.

BLOCUS - Comme l'allemand "blockhaus", le hollandais "blocus" (blokhuis) fut un édifice fortifié avant de devenir un redoutable moyen de guerre économique. Le premier, Napoléon l'employa pour ruiner et affamer l'Angleterre en l'empêchant d'acheter ou de vendre sur le continent. Il fut vaincu par la contrebande, le marché noir et la pauvreté de sa marine. Dans les grandes guerres modernes, les belligérants proclament l'adversaire en état de blocus. Par la puissance de sa marine, l'Angleterre a pu faire un blocus rigoureux quoique incomplet de ses ennemis. (L'Allemagne en 14-18 et maintenant l'Europe occupée en font l'expérience).

BOURGEOISIE - Les bourgeois furent d'abord les habitants des bourgs par opposition aux paysans des villages et aux seigneurs des châteaux. Très vite, ils constituèrent une classe, le "Tiers Etat", qui profita de sa richesse pour revendiquer un rôle politique. Les Rois s'appuyèrent sur les bourgeois contre les nobles et leur ouvrirent de très hautes fonctions (ministres, juges, conseillers, etc) en les anoblissant. Colbert et Louvois étaient des bourgeois. La Révolution de 89 fut le triomphe de la bourgeoisie sur la noblesse.

En Angleterre, depuis le 14^{ème} siècle, les bourgeois composaient à eux seuls une Chambre du Parlement, "les Communes". En Allemagne et en Italie, ils constituaient des républiques indépendantes, très jalouses et très querelleuses d'ailleurs.

Au XIX^{ème} siècle, la bourgeoisie devint la classe d'argent par excellence. Les romantiques dénoncèrent son matérialisme et les Socialistes sa cupidité et sa dureté. (bourgeois = capitaliste). Le mot "bourgeois" prit un sens péjoratif, encore attesté par l'appellation populaire de la femme mariée : la "bourgeoise". Aujourd'hui, on désigne communément du nom de bourgeois tout ce qui porte le chapeau mou et n'est pas travailleur manuel.

On appelait "partis bourgeois" tous ceux qui, ralliés au libéralisme, étaient les adversaires des doctrines marxistes de lutte de classes.

BUREAU - C'est le mot le plus élastique de la langue française. Petit morceau de drap ou de bure posé sur une table à écrire, il a fini par désigner les organes essentiels du gouvernement. Chacune de nos assemblées avait son "bureau" avec président, vice-présidents, questeurs, etc. Chaque ministère a ses bureaux numérotés: le plus célèbre est le 2^{ème} bureau du ministère de la guerre. Les bureaux groupent un très grand nombre de chefs, de commis, d'expéditionnaires, dont l'avancement est particulièrement rapide. Ils préparent les lois, décrets et arrêtés.

La bureaucratie est la toute puissance des bureaux dans l'Etat. Depuis Courteline, on la confond parfois avec paperasserie, lenteur, irresponsabilité, impolitesse, arrogance ou platitude. Mais tous les états modernes sont des bureaucraties. Le grand avantage de la bureaucratie est d'être relativement stable, indépendante des caprices de la politique. Organisée en France par Louis XIV et copiée par tous les souverains elle a été perfectionnée par Napoléon I^{er}. Quoi qu'on en ait dit, elle a permis aux Français de vivre depuis 1940.

(à suivre)

André PLANTIER

L'HOMME DE CONFIANCE VOUS PARLE
=====
LES VOEUX DE LA DELEGATION SCAPINI A BERLIN

L'Homme de Confiance du Stalag VI/G a reçu du chef de la Délégation, le Colonel LAUREUX, la lettre suivante :

Mon cher camarade, Comme les années précédentes, l'ambassadeur avait demandé à l'Office allemand des Affaires étrangères que les délégués de la Mission soient autorisés à se rendre à l'occasion des Fêtes de Noël et du Jour de l'An, dans différents camps, kommandos ou lazarets pour y porter à leurs camarades prisonniers un peu de réconfort et leur transmettre le salut affectueux de la France.

Malheureusement, il n'a pas été possible d'obtenir des services compétents de dérogation aux règles concernant les voyages pendant la deuxième quinzaine de décembre. De ce fait, la visite qui avait été prévue pour la fête de Noël au camp d'Arnoldswieler ne pourra avoir lieu et je tiens à vous en exprimer tous mes regrets.

Je vous demande en même temps de dire autour de vous les vœux affectueux que nous formons à la Délégation pour vous et tous vos camarades du Stalag à l'occasion de l'année qui vient.

Les fêtes de Noël et du jour de l'An que, pour la quatrième fois vous allez passer en captivité, loin des vôtres, sont l'occasion pour les prisonniers de réflexions et de méditations qui ne peuvent manquer d'être fructueuses. Je vous propose pour cette année, comme sujet de ces réflexions l'UNION. En effet, si Noël est la fête de l'Espérance c'est aussi la fête de l'UNION.

Cette union s'est faite auprès de la Crèche de Bethléem, devant laquelle se prosternèrent côte à côte d'humbles bergers et des grands de la terre, cette union qui se réalise chaque année dans chaque foyer de chez nous pour la veillée, puisse-t-elle aussi se réaliser dans la grande famille française à l'occasion de ce 4ème Noël d'épreuve.

Les prisonniers qui ont compris mieux que les autres les nécessités et les bienfaits de l'Union doivent prendre en tout cas la résolution de la faire autour d'eux à leur retour. C'est une des tâches qui les attendent, un des devoirs qui leur incombent et auquel ils doivent se préparer. Ils s'y préparent dans leur Kommando, ils doivent s'y préparer également à l'intérieur de la famille qu'est leur Stalag. C'est d'ailleurs là un des aspects de la Mission que vous avez accepté de remplir auprès d'eux. Mieux que des remerciements, les satisfactions que vous éprouvez dans l'accomplissement de cette mission sont de nature à vous dédommager des efforts et des fatigues dont vous êtes prodigue.

Recevez, mon cher camarade, l'expression de mes sentiments très affectueux.

Letschin Kreis Lebus, le 17/12/43.

Signé : LAUREUX.

II.- KOMMANDANTURBEFEHL.

J'ai l'avantage de porter à votre connaissance les ordres suivants qui ont été promulgués par Monsieur le Colonel Commandant le Stalag et portés à la connaissance des Autorités d'Abschnitt et des Kdo-Führer par Kommandanturbefehl :

1.- Hommes de Confiance de Kommando.

Les H. de C. de Kdos ne pourront être déplacés ou destitués de leur fonction sans un ordre provenant du Gruppe Abwehr du Stalag. Il est à noter qu'à la suite de manquement à ses devoirs, les Autorités d'Abschnitt, l'H. de C. du Stalag ou d'Abschnitt ou les camarades du Kdo peuvent demander la destitution de l'H. de C. du Kdo.

2.- Conserves.- Les boîtes de conserve à fermeture hermétique -dites familiales- reçues dans un colis provenant de la famille du P.G. ne doivent être jetées à la ferraille mais conservées dans des armoires spéciales dont le Kdo-Führer a la clef. L'autorisation est donnée de renvoyer à la famille ces boîtes de conserve lors des envois périodiques de colis en France par le P.G.

3.- Nourriture.- Il doit être affiché dans chaque Kdo les rations journalières que doit toucher chaque P.G., selon sa catégorie: Schwer ou Schwerstarbeiter, Nachtarbeiter, etc ...

--o=O=o--

III.- EXPÉDITION DE COLIS EN FRANCE.

L'autorisation est accordée aux P.G. français d'envoyer des colis en France à une date qui sera fixée ultérieurement par le service A.C. du Stalag. Les dates et les classements par Abschnitt ainsi que les prescriptions concernant l'envoi de ces colis seront données en temps voulu au Kdo.-Führer.

Il sera strictement interdit de joindre dans ces colis :

1.- Tout linge ou vêtement, personnel ou appartenant à l'armée.

2.- Tout instrument de musique, partition de musique ou livres qui ne sont pas la propriété "exclusive" du P.G. Il reste entendu que l'on signifie par propriété "exclusive" du P.G. tout instrument ou livre ou partition de musique qui lui a été envoyée par sa famille. Les livres, partitions, instruments, envoyés par un Comité : Y.M.C.A. C.R. Française de la Tour-Maubourg, etc ... quoiqu'adressés nominellement à un P.G., restent malgré tout la propriété de la collectivité. Instructions mêmes données par ces comités.

3.- Vivres de toute nature, tabac et cigarettes. Chaque colis devra comporter, à l'extérieur, bien en vue et lisiblement la liste des différents articles qu'il contient et devra être signé du Kdo-Führer et de l'H. de C. de Kdo. Ces colis pourront être contrôlés à la P.U. à Bonn. Toutes infractions commises par le P.G. et de ce fait, par l'H. de C. cosignataire, seront sévèrement punies. Le contenu du colis pourra être dans ce cas confisqué.

IV.- DISTRIBUTION DE LA CROIX-ROUGE.-

Attestation de distribution des dons collectifs.

Je soussigné, (Nom, prénom, matricule, Homme de Confiance du Kdo ... certifie que le P.G. (Nom, prénom, matricule), n'a pas perçu ses dons collectifs du mois de

Fait à le

L'attention des H. de C. de Kdo est attirée sur la nécessité absolue de délivrer cette attestation à tout prisonnier quittant le Kdo après le 10 de chaque mois et n'ayant pas perçu ses dons. Faute de quoi ceux-ci ne pourront être distribués par le nouvel H. de C. ou le Chef de Camp principal.

V.- NOS HOMMES DE CONFIANCE NOUS ECRIVENT ...

D'une lettre de Boby RENAUD, nous extrayons le passage suivant : ... 'Je profite de cette lettre pour te remercier des envois du Journal et bulletin du camp qui me font toujours extrêmement plaisir et qui me permettent de revivre plus intensément avec vous cette vie de barbelés sans cesse présente à ma mémoire ...

De Roger HOCHÉ, Délégué à la Mission SCAPINI :

... "à tous du VI/G j'adresse mes vœux de fraternelle affection, qu'ils reçoivent de leur vieux camarade qui n'est pas loin d'eux, en ces jours où ils risquent de ressentir encore plus profondément l'isolement la force de sa grande amitié plus chaleureuse encore"...

Une autre lettre de Roger HOCHÉ nous apprend la perte cruelle qu'il vient d'éprouver par le décès de sa soeur, mère de 4 enfants. Que notre camarade et ami, Roger HOCHÉ, trouve ici nos condoléances émues et attristées.

LE LIVRET DU PRISONNIER

=====
Le Centre d'Information des Camps, 3, rue Burnol à Vichy, nous adresse une longue lettre retraçant l'oeuvre entreprise par la Légion Française des Combattants en faveur des P.G. et donnant des renseignements complémentaires sur le Livret du Prisonnier. Nous en extrayons les passages suivants :

"En créant le Livret du Prisonnier, la Légion Française des Combattants n'entend pas se substituer à l'Etat. Elle n'a pas non plus la prétention de reclasser totalement le rapatrié. Elle entend seulement le "dépanner" en mettant à sa disposition un appoint immédiat qu'il pourra toucher le jour même de son retour s'il le désire. C'est en quelque sorte, un "secours d'urgence" automatique que l'amitié combattante et la solidarité légionnaire mettent à la disposition du rapatrié par le Livret du Prisonnier".

"Quel que soit votre grade, quelle que soit votre situation sociale, que vous soyez de la zone Nord ou de la zone Sud, vous bénéficiez d'un livret. Il est évident que si vous n'en avez point besoin vous avez le devoir strict d'en reverser le montant au profit de vos camarades moins fortunés."

"Les livrets sont établis dans les Caisses d'Epargne ordinaires
"et non dans les Caisses d'Epargne postales.

"Grâce à une dérogation spéciale de M. le Ministre des Finances
"le cumul du livret du Prisonnier avec un livret ordinaire est autorisé.

"En Zone Sud, les livrets sont confiés aux Chefs Communaux de la
"Legion Française des Combattants qui, dès à présent, ont reçu l'or-
"dre de faire ouvrir un livret à chaque P.G. de leur commune. En
"Zone Nord, la diffusion du livret sera assurée par le Commissariat
"Général aux P.G. rapatriés en liaison étroite avec les Anciens Com-
"battants et le Bureau central des Caisses d'Epargne.

"Pour marquer la solidarité combattante, il importait que, dans
"une même localité, le livret de Pierre ne fut pas plus important que
"celui de Paul. Le règlement prévoit donc que toutes les sommes dont
"dispose une commune seront également réparties sur chaque livret.

"Seul, le titulaire ou éventuellement ses ayant-droits, pourra
"en toucher le montant lors de son retour.

"Les Prisonniers en congé de captivité pourront toucher le jour
"de leur arrivée dans leur commune les 2/3 des sommes inscrites sur
"le livret. Le reste leur sera remis lors de leur libération défini-
"tive. Quant à ceux devenus travailleurs libres en Allemagne avant
"le 1er Mai 1943, ils ont droit également à l'ouverture d'un livret,
"mais ils seront considérés comme "rapatriés" le jour de leur premiè-
"re permission en tant que "travailleurs". Ils pourront, ce jour-là,
"pretendre au remboursement des sommes acquises.

"Les sommes destinées à alimenter les livrets seront réunies
"grâce à de multiples initiatives légionnaires : ventes d'objets d'art
"kermesses, appels à la générosité privée, etc ...

"Déjà la Legion Française des Combattants a mis en vente, entre
"autres choses et au profit exclusif du livret, la statue de "Notre-
"Dame des Prisonniers" et un portrait du Maréchal, gravé par Gandon,
"Gd Prix de Rome ...

"L'Oeuvre du Livret du Prisonnier créé par l'amitié combattante
"compte déjà à son actif des centaines de millions. L'effort va être
"poursuivi et intensifié. Car si dans certaines communes, des sommes
"importantes figurent sur ces livrets, il en est d'autres, par contre,
"où les résultats sont loin d'être brillants. Cela tient uniquement à
"la pauvreté de ces localités. Mais l'amitié est ingénieuse et persé-
"vérante. Nous ne désespérons pas, même dans les communes les plus
"deshéritées, de voir des sommes précieuses et utiles pour vous figu-
"rer sur vos livrets."

